

1. Novembre 1778.

365

après avoir effuié quelque désavantage ; mais cette nouvelle , dont on ne donne aucun détail authentique , mérite d'être plus amplement confirmée.

Les états ne sont pas encore séparés. Le 27 du mois dernier , on leur remit un décret contenant en substance ce qui suit : “ Son  
„ Alt. Electorale accepte gracieusement les  
„ consentemens accordés & les dons gratuits  
„ de la noblesse. Mais comme les revenus ,  
„ desquels les uns & les autres doivent pro-  
„ venir , sont trop incertains , puisqu'il est  
„ impossible de prévoir si par la suite la  
„ guerre ne se fera pas en Saxe , & par consé-  
„ quent qu'une partie considérable de pais  
„ ne soit hors d'état de fournir les contribu-  
„ tions ordonnées , & que cependant le  
„ fournissement des quotes-parts doit se faire  
„ sans retard pour pouvoir être en état de  
„ continuer la guerre , Son Alt. Electorale  
„ ne peut pas absolument se contenter de ces  
„ consentemens , mais elle propose aux états ,  
„ comme un moïen suffisant , de faire un  
„ emprunt de deux à trois millions , & d'en-  
„ gager pour le paiement le crédit du pais &  
„ de nommer en même-tems d'entr'eux une  
„ députation , qui , munie de pleins-pouvoirs  
„ électoraux , puisse régler cette négociation  
„ avec les étrangers „. On se flatte que cet  
emprunt ne rencontrera pas de difficulté , &  
en attendant les autres arrangemens pris sub-  
sisteront aussi.

Suivant la répartition faite pour chaque ferme dans les pais saxons , la quantité de